

DATE DE CONVOCATION  
12/06/2023

DATE D’AFFICHAGE  
12/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
25
VOTANTS
27

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)  
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu’au point n° 2)

**Absent(s) non excusé(s)**

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre ISABEL

---

---

**Délibération n° 23.06.19/25**

**Objet / Déclaration du linéaire de la voirie communale au titre du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement**

---

---

Monsieur le Maire rappelle à l’attention de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que chaque année, la commune de Giberville met en œuvre des opérations de classement et de déclassement du domaine public communal, ou de création de nouvelles voiries.

Ces opérations rentrent en compte dans le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), notamment au regard de la variation possible de la longueur de la voirie communale.

Cette longueur de voirie doit obligatoirement être déclarée chaque année auprès des services de la Préfecture, et mise à jour compte tenu du classement des nouvelles voies dans le domaine public communal.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**APPROUVE** le linéaire de voirie communale à :

- 28 852 mètres de voies communales à caractère de rue
- 3 737 mètres de voies communales à caractère de chemin
- 2 793 m2 de voies communales à caractère de place publique

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déclarer ce nouveau linéaire de voirie auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la DGF, et à signer tout document nécessaire à la complétude de cette procédure.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre ISABEL



Le Maire,  
Damien de WINTER



PREFECTURE DU CALVADOS  
- 3 JUL. 2023  
COURRIER